



**SAVE
THE DATE**

**Info-Handicap – Conseil National des
Personnes Handicapées asbl**

en partenariat avec

**Zesummen fir Inklusioun asbl -
Ensemble pour l'Inclusion
et la Direction de l'Éducation Différenciée**

en étroite collaboration avec

l'Université du Luxembourg

invitent à une série de workshops
« **ÉDUCATION INCLUSIVE** »

Thème du troisième workshop:

**Le droit des enfants handicapés à l'inclusion scolaire:
entre les responsabilités politiques et pédagogiques**

Lundi, le **29 février 2016**

au Centre culturel de Walferdange (3, route de Diekirch)

L'événement s'adresse aux décideurs et acteurs
de l'enseignement luxembourgeois, aux parents et à leurs organisations,
ainsi qu'à toute personne intéressée.

**Débats en langue luxembourgeoise avec interprétation simultanée vers le Français
et l'Allemand, vélotypie allemande et traduction en langage des signes allemand.**

Faculté des Lettres,
des Sciences Humaines, des Arts,
et des Sciences de l'Éducation



uni.lu
UNIVERSITÉ DU
LUXEMBOURG



Zesummen
fir
Inklusioun asbl
Ensemble pour l'Inclusion



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Famille, de l'Intégration
et à la Grande Région



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

Service de l'éducation différenciée



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Travail, de l'Emploi et
de l'Économie sociale et solidaire

PROGRAMME

18h30 Accueil des participants

19h00 Table ronde

(la liste des participants sera publiée ultérieurement)

21h30 Fin de l'événement



Depuis le 13.07.2011 la Convention relative aux droits des personnes handicapées a caractère de loi au Grand-Duché de Luxembourg.

L'article 24 de la Convention porte sur l'éducation scolaire et préconise que :

« ... les États Parties veillent à ce que ... les enfants handicapés ne soient pas exclus, sur le fondement de leur handicap, de l'enseignement primaire gratuit et obligatoire ou de l'enseignement secondaire ...

... les personnes handicapées puissent, ... avoir accès, dans les communautés où elles vivent, à un enseignement primaire inclusif, de qualité et gratuit, et à l'enseignement secondaire ...

... les personnes handicapées bénéficient, au sein du système d'enseignement général, de l'accompagnement nécessaire pour faciliter leur éducation effective ...

... les États Parties prennent des mesures appropriées pour ... former les cadres et personnels éducatifs à tous les niveaux ...

... Les États Parties veillent à ce que les personnes handicapées puissent avoir accès, sans discrimination et sur la base de l'égalité avec les autres, à l'enseignement tertiaire général, à la formation professionnelle, à l'enseignement pour adultes et à la formation continue. À cette fin, ils veillent à ce que des aménagements raisonnables soient apportés en faveur des personnes handicapées. »

Remarques:

La manifestation est reconnue comme **formation continue de l'Institut de Formation continue**. Les enseignant(e)s et éducateurs/trices (grad.) peuvent s'inscrire sous le Code (C-d-33) Workshop 3 « INKLUSIVE BILDUNG »

=> <http://www.formation-continue.lu/descriptionformation?idFormation=15140>

Le **protocole du 2^e workshop** peut être téléchargé à partir du site www.info-handicap.lu (rubrique « documents » - « éducation et formation ») ou sous le lien direct: [protocole 2^e workshop Éducation inclusive](#).

L'événement est soutenu par le Ministère de l'Éducation nationale et par le Ministère de la Famille et de l'Intégration